

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/009 en date du 15 janvier 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de La Limouzinière, pendant une période de **33 jours, du 15 février au 19 mars 2021 inclus**, portant sur la demande présentée par l'EARL LAUNAY QUENTIN relatif à un élevage de volailles de 36000 emplacements sur la commune de La Limouzinière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 30 janvier 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de La Limouzinière, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de La Limouzinière, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.